

- TRAVAILLER A SAINT JOSEPH
- LA POLITIQUE DES SOINS
- LES POSTES A POURVOIR
- CANDIDATURE SPONTANEE
- LA FORMATION PARAMEDICALE
- LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE
- **INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES**
- INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES DES CANDIDATS
- CONTACTS

Index égalité femmes-hommes

L'index égalité femmes-hommes

Conformément aux dispositions de la loi Avenir, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, l'Hôpital Saint Joseph publie son Index d'égalité femmes-hommes.

En quoi consiste cet index ?

L'index, doit être calculé à partir de 4 à 5 indicateurs (selon la taille de l'entreprise). **Il donne une note sur 100 points. Chaque entreprise doit logiquement atteindre, au minimum, 75/100.** Si une entreprise ne dépasse pas ce seuil, elle a trois ans pour se mettre en conformité, sans quoi elle pourra être sanctionnée à hauteur de 1% de sa masse salariale. L'objectif de la mesure étant d'éradiquer les inégalités dans le monde du travail entre les hommes et les femmes.

Pour établir leur note, les entreprises ont dû respecter cinq grands critères fixés à l'avance par le gouvernement :

- L'écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points).
- L'écart dans les augmentations annuelles (20 points).
- L'écart dans les promotions (15 points).
- Les augmentations au retour de congé maternité (15 points).
- La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (10 points).

Dans les entreprises qui emploient au moins 1000 salariés pendant 3 exercices consécutifs, sont également publiés chaque année les écarts éventuels de

représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes.

Pour l'année 2023, les indicateurs de l'Hôpital Saint Joseph, calculés pour la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre sont les suivants :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	1,8	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	0,3	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,7	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			98		100
INDEX (sur 100 points)			98		100

2023	Instances Dirigeantes	F	H
Représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes	Comex	40%	60%
	Codir	76%	24%